

Conseils aux randonneurs

Le Parc national de La Réunion est une destination idéale pour la randonnée que l'on pratique en famille, entre amis ou entre sportifs.

La fragilité de certains écosystèmes ou espèces et l'intensité des phénomènes naturels de l'île, géologique ou climatique, sont autant de caractéristiques qui nécessitent de prendre des précautions particulières lors de la pratique de cette activité, tant sur le plan de la sécurité que du respect des milieux naturels traversés.

Vous trouverez ci-après quelques conseils, élaborés avec le concours du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne de la Réunion (PGHM), pour une **découverte écologique, responsable et sécurisée**.

Choisir son itinéraire -----

Les sentiers réunionnais sont dans l'ensemble plus difficiles qu'ailleurs. Le relief très marqué, les passages vertigineux, les nombreuses échelles, escaliers ou marches naturelles, les sections parfois boueuses ou très caillouteuses, l'altitude...peuvent surprendre les randonneurs, même les plus aguerris :

- Choisir un itinéraire adapté à ses capacités physique et technique et à celles de son groupe.
Adapter votre sortie au niveau le plus faible du groupe ;
- Prévoir un peu de marge sur vos « performances » habituelles.

La diversité des milieux naturels engendre des différences de sol et de couvert végétal particulièrement marqués qui peuvent générer des difficultés inattendues pour la randonnée : très dense et luxuriante sur la cote Est, parfois très aride sur la côte Ouest, très minérale en haute altitude...

La nature jeune et volcanique de la montagne réunionnaise ainsi que sa pluviométrie hors norme, la rend propice aux éboulements ponctuels et à des phénomènes d'érosion importants qui peuvent rendre certaines zones dangereuses et des sentiers totalement impraticables. Les bords de falaises sont friables, certains bassins de baignades sont exposés aux chutes de pierre, des failles ou crevasses sont présentes parfois aux abords même des sentiers :

- **Se renseigner systématiquement sur l'état de l'itinéraire auprès de l'ONF** qui effectue une surveillance continue des itinéraires et édite une carte d'information sur l'état des sentiers (ouverts/fermés) :
http://www.onf.fr/lareunion/sommaire/loisirs_en_foret/randonner/organiser/20071128-162349-190807/@@index.html
- Les professionnels, offices du tourisme et associations de randonnée peuvent également vous renseigner.
Attention aux informations trouvées sur internet. Si elles ne viennent pas de sites officiels, elles peuvent se révéler dangereuses !
- Être accompagné par un professionnel de la montagne est le meilleur moyen de découvrir en toute sécurité les richesses des Hauts de La Réunion.



Certains professionnels partagent les valeurs du Parc national et leurs sorties bénéficient de la marque Esprit parc national. Découvrez leurs sorties sur le site « **Rando tec-tec** » ou sur le site national : www.espritparcnational.com

Avant de partir

La situation intertropicale de l'île ainsi que le relief et l'altitude engendrent une très grande variabilité climatique, en fonction de la saison, de la localisation mais également au cours d'une même journée : brouillard très dense, nuages fréquents en cours de journée, luminosité intense en altitude, chaleur excessive par endroits, amplitude thermique importante, changement parfois très rapide de météo :

- **Se renseigner systématiquement sur la météo :** www.meteofrance.re
- **Partir tôt le matin** favorise les observations naturalistes et limite le risque d'ennuagement des points de vue. Attention : la nuit tombe très tôt sous les tropiques et surprend régulièrement les randonneurs tardifs.
- **Attention aux risques de crues.** Dans les bassins, rivières et ravines, le beau temps peut être trompeur car il est parfois impossible de deviner sur le terrain s'il pleut dans les Hauts de l'île. Certaines ravines sèches peuvent devenir de véritables torrents en quelques minutes et des crues soudaines peuvent se produire dans les rivières et bassins. Dans ce cas, ne pas chercher à traverser la rivière. Gagner un endroit en hauteur et patienter jusqu'à la décrue.
Pour se renseigner sur le risque de crue : www.vigicrues-reunion.re
- **Ne pas partir seul**, et ne pas se séparer du groupe. Informer quelqu'un de son itinéraire et s'y tenir.
- **Le téléphone fait partie de l'équipement de sécurité :**

Téléphone portable

- 1 – Mon téléphone est chargé
- 2 – Je connais les numéros de secours :
 - 112** (n° d'alerte international européen) qui fonctionne quel que soit votre opérateur
 - 15** (SAMU)
 - 18** (Pompiers)
 - 17** (Gendarmerie)
 - 02 62 930 930** (n° accès direct au PGHM)
- 3 – Les numéros d'alerte sont enregistrés et connus de tous
- 4 – Je connais les numéros de mes accompagnants
- 5 – Je connais les fonctions de mon téléphone (GPS, internet, ...)



- **S'équiper correctement.** En montagne, des changements très rapides de météo peuvent survenir. Prévoir vêtements et chaussures adaptés (vêtements chauds et imperméables, bonnet, gants, casquette), matériel en fonds de sac (lampe frontale, couverture de survie, sifflet, petite pharmacie, pastille désinfectante pour l'eau, lunettes de soleil, crème solaire), nourriture, eau, topoguide, carte, téléphone chargé...
- **Penser au transport en commun ou au covoiturage** pour limiter son empreinte écologique.

Espèces Exotiques Envahissantes

Les Espèces Exotiques Envahissantes constituent une menace particulièrement importante pour les écosystèmes de l'île.
Afin d'éviter leurs disséminations ainsi que l'introduction de nouvelles espèces, penser à nettoyer soigneusement vêtements, chaussures et matériels avant de pénétrer dans les milieux naturels sensibles et particulièrement si vos équipements ont été utilisés en dehors de l'île.

Pendant la randonnée -----

✓ Suivre son itinéraire et rester sur les sentiers

- **Rester sur l'itinéraire choisi** et suivre les balisages officiels ;
- **Éviter d'utiliser les « raccourcis »** qui favorisent l'érosion des sols et fragilisent les sentiers ; Certains milieux traversés sont particulièrement fragiles, rester sur les sentiers permet d'éviter le piétinement des espèces végétales. Attention : dans certaines zones très sensibles comme l'ancienne réserve de Saint-Philippe (Mare Longue), il est interdit de sortir des sentiers.

✓ Adapter sa vigilance et renoncer en cas de difficulté imprévue

- **Lors des passages et zones sensibles**, (échelles, passages raides avec ou sans main courante, franchissement des gués, sentier en balcon, rivières, bassins et ravines...)
- **En cas de mauvais temps** (brouillard, surveillance des rivières, passage des gués, passage ou stationnement au pied ou au sommet des falaises...).
- **En cas de retard** pris sur les horaires (arrivée de la nuit, départ tardif...) ;
- **En fin de randonnée** (fatigue, groupe qui se sépare, inattention, manque de vigilance...)

Sur certains passages sensibles les difficultés sont signalées par des pictogrammes d'information mis en place par l'ONF, en collaboration avec le conseil général de La Réunion et le Peloton de Gendarmerie de haute Montagne (PGHM).



Bon à savoir

Les signaux de détresse en montagne



✓ Respecter les autres usagers et les lieux traversés

- **Rapporter tous vos déchets**, même biodégradables. Ils sont susceptibles de favoriser la prolifération des rats et des chats, qui constituent une menace pour les espèces d'oiseaux indigènes. Tout abandon de déchet est interdit et passible d'amende.
- **Ne laisser aucune trace de votre passage**. Afin de conserver le caractère naturel et l'esprit des lieux, toute marque, inscription, signe ou dessin est interdit.
- **Le prélèvement de végétaux d'espèces indigènes**, pour la confection de bâton de marche ou tout autre usage, **est formellement interdit** et passible d'amendes. Photographiez les fleurs et autres végétaux plutôt que de les cueillir. Elles faneront vite et ne pourront plus faire le bonheur d'autres randonneurs.
- **Respecter les autres usagers en randonnée dans le calme** et la tranquillité. Le silence est le maître mot des observations naturalistes.

Je peux ? -----

Faire un feu ?

L'usage du feu est réglementé toute l'année sur l'ensemble de l'île de La Réunion qui bénéficie de moyens réduits pour lutter contre les feux de forêt. Afin de limiter le risque d'incendie dans le cœur du parc national, l'usage du feu est strictement interdit en dehors des emplacements pérennes aménagés à cet effet par le gestionnaire des lieux. L'usage des réchauds portatifs autonomes est autorisé mais nécessite une grande prudence.

Me promener avec mon chien ?

Dans le cœur du parc national, les chiens sont autorisés en randonnée, sauf sur certains espaces sensibles où ils sont interdits (espaces de naturalité préservée, périmètre de l'ancienne réserve de Saint-Philippe-Mare-Longue et des anciens arrêtés de protection de biotope du Pétrel de Barau et du Pétrel noir de Bourbon) et dans l'ancienne réserve de la Roche Écrite où ils doivent être tenus en laisse. Toutes les précautions doivent être prises pour limiter l'atteinte à la flore et à la faune indigène.

Prélever des minéraux ?

Le prélèvement de minéraux est formellement interdit dans de nombreux sites sensibles du cœur de parc national (tunnels de laves, paléo-forêts, sites à enjeu archéologiques, espaces de naturalité préservée, périmètre des anciennes réserves naturelles de la Roche-Écrite et de Mare-Longue). En dehors des espaces et sites mentionnés ci-dessus et à l'exception des pierres gravées, le prélèvement de petits échantillons à vocation de souvenirs non commerciaux est autorisé sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes : il doit s'agir d'échantillons ramassés au sol et déjà détachés du substrat (interdiction de briser la roche), de faibles dimensions (inférieur à quinze centimètres) et en petites quantités (poids limité à un kilo par personne).

Installer un bivouac en milieu naturel ?

En cœur de parc national et à l'exception de certains sites sensibles (espaces à enjeu écologique spécifique et espaces de naturalité préservée) et d'autres réglementations spécifiques s'appliquant par ailleurs, la pratique du bivouac est libre à proximité immédiate d'un itinéraire de randonnée.

Attention toutefois à préserver la végétation indigène lors de l'installation.

Si votre bivouac est situé à proximité immédiate d'une infrastructure d'accueil, assurez-vous de l'accord du propriétaire/gestionnaire des lieux.

Le bivouac se définit par l'utilisation de tentes légères et d'une logistique transportable à dos d'homme ainsi que par un montage des tentes en fin de journée (après 16H00) et un démontage le lendemain (avant 8H00). En dehors de ces cas on ne parle plus de bivouac mais de campement qui est soumis à autorisation du Parc national de La Réunion.

Après la randonnée -----

Ne pas hésiter à signaler toute anomalie rencontrée sur l'itinéraire (chute d'arbre, glissement de terrain, équipement dégradé, signalétique défectueuse, déchets etc). Vos remarques et informations peuvent aider les gestionnaires à intervenir plus rapidement sur le terrain.

Contact de l'ONF Réunion : 02 62 90 48 00 - dr.reunion@onf.fr